

VILLE DE FRIBOURG
CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 60ss RCG)

"Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général" (art. 60, al. 2 RCG)

Formulaire de dépôt

De Mme / M. :

Objet :

Développement écrit

ci-dessous

en annexe

Signature(s)

.....

.....

.....

Cosignataires : voir feuille annexée

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Déposé au Secrétariat de Ville, le

N° d'ordre :

Direction :

Transmis le * :

* Date à partir de laquelle court le délai (12 mois) de réponse du Conseil communal

VILLE DE FRIBOURG
CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 60 ss RCG) N°

De Mme / M. :

Objet :

Cosignataires

	Nom	Prénom	Signature
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		